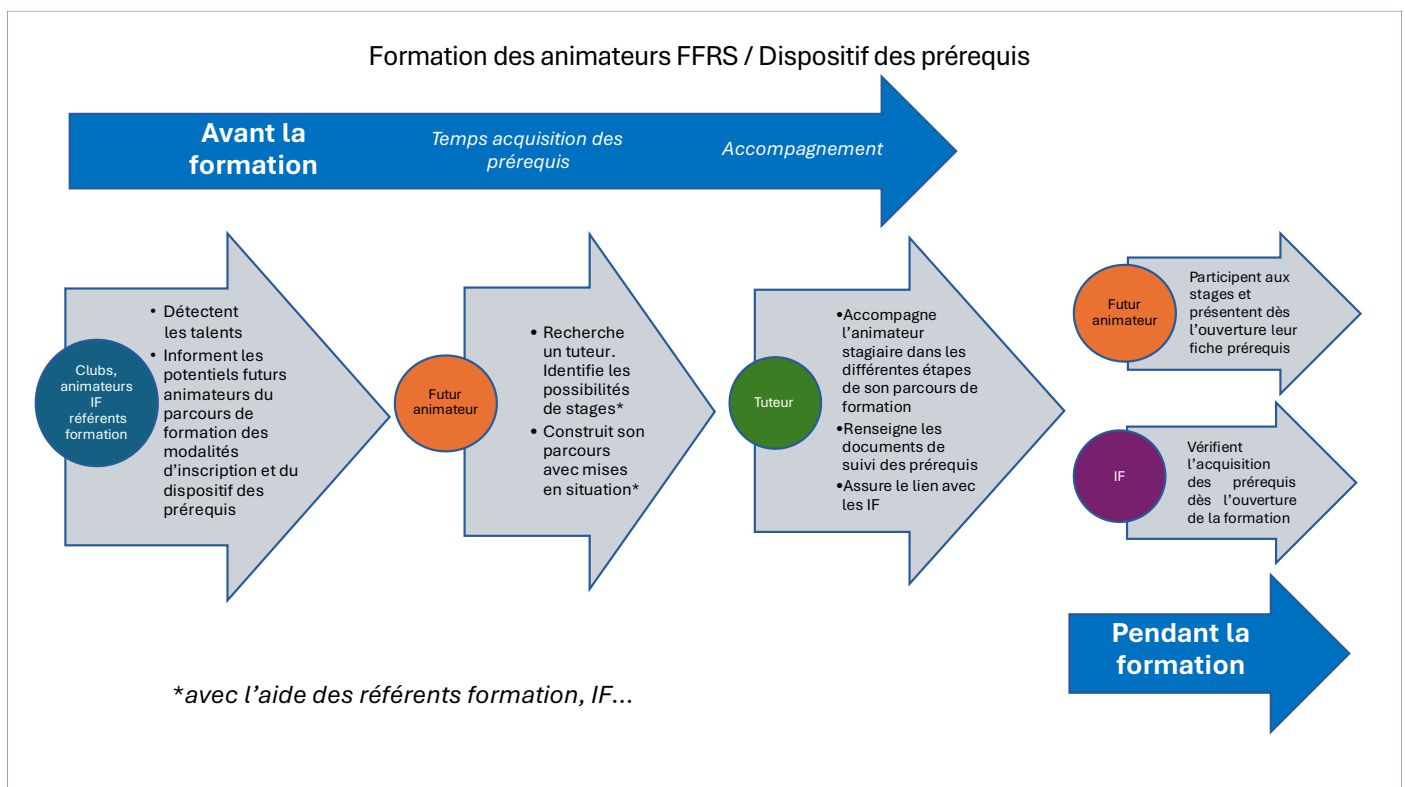


Le dispositif des prérequis ? De quoi parle-t-on ?

1. Les prérequis, une information à donner avant toute entrée en formation

Les prérequis constituent l'ensemble des critères/conditions aux plans techniques et pédagogiques à remplir pour accéder à la formation visée et au(x) stage(s) programmés.

Il est essentiel que les futurs animateurs soient d'abord informés du dispositif pour qu'ils puissent ensuite et avec leurs tuteurs travailler à l'acquisition des prérequis et ce pour favoriser la réussite de leur parcours de formation.



Les prérequis attendus font l'objet d'une vérification par les instructeurs en début de formation. Cette vérification des prérequis se fait sur la base d'une fiche de suivi et lors de mises en situation en début de chaque stage de formation

Rappel

Les stages de formation sont destinés à transmettre des outils pédagogiques et techniques aux futurs animateurs et dirigeants. Ces stages sont aussi l'occasion d'échanges et de partages d'expériences.

2. L'acquisition des prérequis, le moyen de prévenir des éventuelles difficultés à toutes les étapes du parcours de formation et pour toutes les parties prenantes

- **Un bénéfice pour le stagiaire**

L'absence de prérequis peut conduire un stagiaire à éprouver des difficultés (au plan physique, psychologique et motivationnel), présenter un risque important de non-validation de sa formation, voire l'interrompre. L'absence de prérequis peut représenter une difficulté pour le stagiaire dans sa relation au groupe en formation.

- **Un bénéfice pour les structures**

L'investissement financier (pour les structures et la Fédération) est non négligeable. Les coûts de formation sont à prendre en compte et nécessitent d'être sécurisés autant que possible. Il s'agit de minimiser le risque de perte financière en cas d'échec du stagiaire.

La validation des prérequis, c'est l'assurance pour les structures de faciliter l'accès à la formation et ainsi favoriser la réussite du futur animateur.

- **Un bénéfice pour la formation**

Pour les instructeurs, l'acquisition des prérequis par l'ensemble des stagiaires en amont de l'entrée en formation permet la progression homogène du groupe de stagiaires et un suivi plus individualisé.

3. Les référents formation

Il y a plusieurs types de référents formation selon les territoires, qu'ils agissent au titre d'un club, d'un comité départemental ou d'un comité régional organisateur. Certains peuvent cumuler plusieurs fonctions, mais tous doivent œuvrer pour la meilleure préparation possible des futurs animateurs.

Quel que soit leur niveau d'intervention, tous doivent, dès l'inscription, sensibiliser tout candidat à une formation au dispositif des prérequis et permettre aux futurs animateurs de prendre connaissance de la fiche prérequis qui les concerne.

4. Le tuteur

Cf fiche tuteur.

Le tuteur est titulaire d'une qualification fédérale (ou d'un diplôme professionnel) en lien avec l'activité du stagiaire ou à défaut animateur d'une autre activité.

Le tuteur constitue un relais entre le stagiaire, les instructeurs et la fédération. Il peut être originaire du club, d'un club voisin ou être également instructeur.

Il a pour mission d'accompagner, d'aider, d'orienter le stagiaire pendant son parcours de formation. Il doit également s'assurer de l'acquisition des prérequis pendant les mises en situation du stagiaire en club et attester de ses capacités à suivre les modules de formations correspondants.

Chargé de la non-acquisition des prérequis, il doit alerter au plus vite les instructeurs responsables du stage.

5. La fiche de prérequis, un outil de suivi des stagiaires

La fiche de prérequis représente l'outil de suivi du stagiaire tout au long de sa formation. C'est un document pédagogique qui appartient au stagiaire. Il est partagé avec le tuteur. Chaque fiche est élaborée, par activité, en collaboration avec les instructeurs fédéraux référents.

Elle est remise au stagiaire avant son entrée en formation et le suit tout au long de son parcours. Il peut aussi la télécharger sur le site de la FFRS.

Elle est constituée de 2 parties :

- La 1ère partie est relative à la formation initiale des animateurs (FIA)
- La 2de porte sur le module spécifique à une activité (M2)

Il revient au stagiaire de la fournir au tuteur et de s'assurer qu'elle soit bien renseignée et signée.

Attention ! Cette fiche atteste de l'obtention du niveau requis.

- Il ne s'agit pas d'un simple document administratif signé par le Président du club.
- Il s'agit d'un document technique et pédagogique. Le tuteur peut être amené à communiquer les éléments importants aux instructeurs en amont du stage.
- La fiche constitue un élément utile à l'évaluation des stagiaires.

La fiche présente toute son importance à 2 moments clés :

- En amont de l'entrée en formation FIA, le club et/ou le tuteur informe le stagiaire du principe des prérequis en rappelant qu'il est nécessaire de les acquérir et de les valider avant le début de la formation.
- A l'issue de la FIA, le stagiaire retourne dans son club pour acquérir et/ou valider les compétences attendues avant l'entrée en formation M2. Cette phase d'apprentissage a pour objectifs de savoir préparer, conduire et gérer l'animation d'une séance ou sortie en sécurité en intégrant des principes pédagogiques qui permettent la progression des pratiquants.